

Quoi! Les femmes ne pouvaient voter?



MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES AU CANADA.

LES HISTOIRES ET LES FAITS
CONCERNANT DES FEMMES QUI
ONT FORMÉ LA SOCIÉTÉ OÙ
VOUS VIVEZ AUJOURD'HUI.

Les femmes et le vote.

De nos jours, la vie des Canadiennes et Canadiens regorge

D'EXEMPLES DES RÉALISATIONS ACCOMPLIES PAR LES FEMMES AU COURS DE L'HISTOIRE. LES FEMMES PEUVENT VOTER ET PARTICIPER À LA POLITIQUE ET AUX DÉCISIONS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU PAYS. LES FILLES ET LES FEMMES PEUVENT S'INSCRIRE À N'IMPORTE QUEL PROGRAMME COLLÉGIAL OU UNIVERSITAIRE ET SONT ENCOURAGÉES À POURSUIVRE LA CARRIÈRE DE LEUR CHOIX.

IL N'Y A PAS SI LONGTEMPS — QUAND VOTRE ARRIÈRE-GRAND-MÈRE, VOTRE GRAND-MÈRE OU MÊME VOTRE MÈRE ÉTAIT JEUNE — LA VIE DES FILLES ET DES FEMMES ÉTAIT BIEN DIFFÉRENTE.

Avant le XX^e siècle, les femmes ayant des propriétés foncières avaient parfois le droit de voter. En 1849, les Canadiennes, indépendamment de leur race, de leur religion ou de leurs droits fonciers, n'avaient le droit de voter à aucune élection. À partir de 1860, des femmes voulant contribuer par leurs suffrages au bien-être moral et social de leur collectivité ont commencé à s'unir dans cet objectif. Cet élan de militantisme a été le début du mouvement en faveur du droit de vote des femmes.

Les suffragettes ont mené des campagnes, des conférences, des manifestations et des pétitions sans relâche. Elles ont bravement affronté la colère des politiciens et la violente opposition de l'opinion publique.

Bien que les femmes aient acquis le droit de vote en 1918, d'autres facteurs tels que la race et la religion ont empêché de nombreuses autres femmes de voter pendant près de 50 ans.

Vers 1918, certaines femmes ont acquis le droit de voter et de participer à l'avenir politique du Canada. Pour beaucoup



EN 1789, L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC SIGNALE QUE LE TAUX D'ALPHABÉTISATION CHEZ LES QUÉBÉCOISES EST SUPÉRIEUR À CELUI DES QUÉBÉCOIS.

d'autres femmes que leur race, leur origine ethnique ou leur religion continuait de priver du droit de vote, la lutte a continué pendant près de 50 ans. Ce n'est qu'avec l'avènement du **droit de vote universel**, en 1963, et avec l'ajout, en 1985, des dispositions sur l'égalité à la **Charte canadienne des droits et libertés** que le droit de vote n'a pu être refusé pour des motifs fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, les déficiences mentales ou physiques ou le sexe.

Les études, en particulier les études universitaires et collégiales, sont souvent reconnues pour offrir de vastes possibilités aux filles et aux femmes. Avant la Confédération, les filles étaient envoyées à l'école avec les garçons, mais leurs rêves de collège ou d'université demeuraient inassouvis. Les travaux domestiques et les





BIEN AVANT LA COLONISATION, LES FEMMES AUTOCHTONES PARTICIPAIENT À LA PRISE DES DÉCISIONS DANS LEURS COLLECTIVITÉS? LES IROQUOIS, PAR EXEMPLE, ÉTAIENT UNE SOCIÉTÉ MATRILINÉAIRE, CE QUI VEUT DIRE QUE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ, LES HÉRITAGES, LE DROIT DE VOTE ET MÊME L'ARRANGEMENT DES MARIAGES RELEVaient DES AÎNÉES DE LA COLLECTIVITÉ ET ÉTAIENT TRANSMIS PAR ELLES.

charges familiales empêchaient beaucoup de filles et de garçons de finir leurs études primaires, mais au Canada, les filles et les jeunes femmes n'avaient même pas la possibilité de poursuivre leurs études, et ce, jusqu'en 1862, année où l'université Mount Allison, au Nouveau-Brunswick, a été la première université canadienne à admettre des étudiantes. C'est là que Grace Annie Lockhart, la première femme à obtenir un diplôme universitaire au Canada, est devenue titulaire d'un baccalauréat en sciences et en littérature anglaise. Ensuite, d'autres universités et collèges ont bientôt ouvert leurs portes aux femmes.

Même si Grace s'était intéressée aux sciences, les nombreuses femmes qui ont suivi ses traces ont été encouragées à faire des études générales en arts ou à suivre des cours d'arts ménagers pendant les premières années où les études postsecondaires étaient accessibles aux femmes. On dissuadait les femmes d'envisager toute autre profession médicale que celle d'infirmière. Au tournant du siècle dernier, les hôpitaux de Montréal refusaient d'engager les femmes médecins. C'est ainsi que l'université

Bishop's a décidé de fermer ses portes aux étudiantes en médecine. Un bon nombre d'autres universités ont tôt fait d'emboîter le pas. En 1943, soit exactement 50 ans plus tard, l'université Queen's a été l'une des dernières universités canadiennes à rouvrir sa faculté de médecine aux femmes.

Elsie MacGill a été diplômée de l'université de Toronto en génie aéronautique en 1929, mais ce n'est que plus de 50 ans plus tard, selon le recensement de 1981, que les femmes ont semblé s'inscrire en grand nombre dans des domaines d'études à prédominance masculine, comme le commerce, le génie, la médecine et le droit. En 1996, le Conseil national de recherches du Canada a commandité en partie la Chaire des femmes en sciences et en génie pour encourager les filles et les femmes à étudier et à faire carrière dans des domaines non traditionnels comme les sciences et le génie.

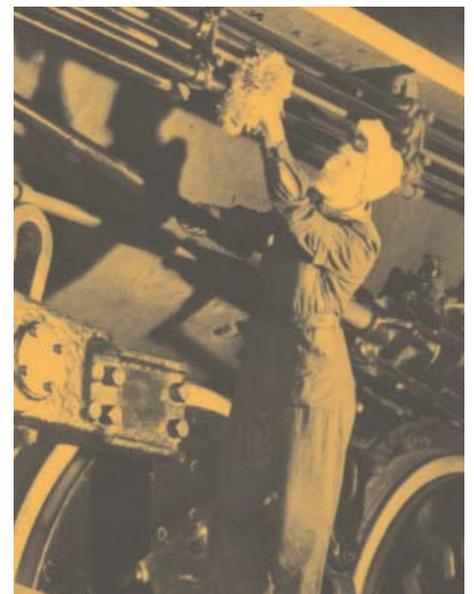
En 1998, selon Statistique Canada, plus de 55 % des diplômés universitaires étaient des femmes. La même année, les femmes représentaient jusqu'à 20 % des diplômés en génie et en sciences appliquées, et jusqu'à 30 % des diplômés en mathématiques.

Pendant presque tout le XX^e siècle, on considérait le rôle de ménagère comme idéal pour les femmes. Tout emploi susceptible d'éloigner une femme de ses responsabilités familiales et ménagères était mal vu. Malgré ce stéréotype, beaucoup d'entreprises embauchaient



AUJOURD'HUI, LES FEMMES CONSTITUENT UN PEU PLUS DE 50 % DE LA POPULATION CANADIENNE, MAIS QU'ELLES NE DÉTIENNENT QUE 21 % DES SIÈGES À LA CHAMBRE DES COMMUNES? IL Y A 10 FEMMES AU CABINET ET 34 FEMMES AU SÉNAT.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les femmes ont envahi les usines pour remplacer les hommes partis au front.



Jeu-questionnaire du Mois de l'histoire des femmes (MHF)

Répondez d'abord correctement à chaque question du jeu-questionnaire. Écrivez ensuite vos réponses dans l'espace situé à gauche du mot-mystère. Ce dernier renferme le nom de famille de dix femmes célèbres de notre histoire. Voir l'exemple à la rubrique du Mot-mystère du MHF.

1. **ACTRICE, ELLE A ÉTÉ LA PREMIÈRE CANADIENNE À REMPORTEUR UN OSCAR. ELLE A ÉGALEMENT ÉTÉ PROPRIÉTAIRE DE L'UN DES PLUS IMPORTANTS STUDIOS D'HOLLYWOOD, LE STUDIO UNITED ARTISTS.**

- A) PAMELA ANDERSON
- B) MARGOT KIDDER
- C) MARY PICKFORD

2. **ELLE A ÉTÉ LA PREMIÈRE FEMME À JOUER DANS LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY.**

- A) KIM ST-PIERRE
- B) JUSTINE BLAINÉY
- C) MANON RHÉAUME

3. **QUI A FONDÉ LA FÉDÉRATION NATIONALE DES FEMMES CANADIENNES-FRANÇAISES EN 1914?**

- A) ALMANDA WALKER-MARCHAND
- B) MARIE-HENRIETTE LEJEUNE-ROSS
- C) MARIE GÉRIN-LAJOIE

4. **QUI A PRIS LA TÊTE DE LA CAMPAGNE VISANT À FAIRE MODIFIER LA LOI SUR LES INDIENS POUR REDONNER LE STATUT ET LES DROITS D'APPARTENANCE À UNE BANDE AUX INDIENNES QUI LES AVAIENT PERDUS EN ÉPOUSANT UN NON-INDIEN?**

- A) ETHEL BLONDIN-ANDREW
- B) JEANNETTE VIVIAN CORBIÈRE LAVELL
- C) HILDA MAY TOROK BINNS

5. **NÉE À HONG KONG EN 1939, CETTE FEMME A ÉTÉ UNE CÉLÉBRITÉ DE LA TÉLÉVISION AVANT D'ÊTRE NOMMÉE À UN POSTE D'AUTORITÉ QUI EXISTE DEPUIS PRÈS DE 400 ANS AU CANADA. QUI EST-ELLE?**

- A) ADRIENNE CLARKSON
- B) JEANNE SAUVÉ
- C) KIM CAMPBELL

volontiers celles qui voulaient travailler. En effet, les femmes étaient alors considérées comme une véritable aubaine, puisqu'elles étaient moins payées que les hommes pour faire le même travail.

Les possibilités d'emploi étaient limitées pour les femmes sur le marché du travail. Pendant la première moitié du XX^e siècle, les femmes ne pouvaient occuper que des emplois de domestique chez des gens d'une classe sociale supérieure, de vendeuse ou d'enseignante. Cependant, pendant la Deuxième Guerre mondiale, les femmes ont envahi les usines pour remplacer les hommes partis au front. Les conditions de travail se résumaient pour la plupart des emplois à des milieux insalubres, à de longues journées et à une semaine de 60 heures ou plus. À la fin de la guerre, on



APRÈS BIEN D'AUTRES CHANGEMENTS DANS LES PRATIQUES D'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES POSSIBILITÉS DE FORMATION, LE RECENSEMENT DE 2001 A RÉVÉLÉ QUE LES FEMMES REPRÉSENTAIENT 44 % DE TOUTES LES PERSONNES QUI GAGNENT UN REVENU AU CANADA, ET 40 % DE TOUTES LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT À PLEIN TEMPS TOUTE L'ANNÉE.

s'attendait à ce que les femmes quittent leur emploi et laissent leur place aux anciens soldats de retour au pays.

Le manque de formation et d'accès aux études supérieures, les attentes relatives à la place des femmes au foyer, le nombre de femmes travaillant à temps partiel et les multiples formes de discrimination ne sont que quelques-uns des obstacles

Mot-Mystère du MHF

Pour trouver le nom des femmes célèbres de notre histoire qui figurent dans la grille du mot-mystère, répondez d'abord au jeu-questionnaire. Il suffit ensuite de trouver dans la grille le nom de famille de chaque bonne réponse! Les noms peuvent se trouver en diagonale, à l'horizontale ou à la verticale.

EXEMPLE :



PREMIÈRE FEMME À ÊTRE ÉLUE À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA EN 1921, ELLE A ÉTÉ DÉPUTÉE AU PARLEMENT JUSQU'EN 1940.

- A) IRENE PARLBY
- B) AGNES MACPHAIL
- C) LISE FORTIER

RÉPONSES :

MACPHAIL

1. _____

6. _____

2. _____

7. _____

3. _____

8. _____

4. _____

9. _____

5. _____

10. _____

auxquels les femmes faisaient face sur le marché du travail.

Même quand les femmes ont commencé à travailler dans d'autres secteurs, comme la fonction publique, elles devaient quitter leur emploi lorsqu'elles se mariaient. Quand il est devenu acceptable d'engager des femmes mariées, celles-ci pouvaient être congédiées ou forcées de démissionner dès qu'elles étaient enceintes.

Au fil des années, les femmes se sont engagées activement dans les syndicats et les groupes de soutien et ont lutté en faveur de la législation du salaire minimum pour les femmes, de semaines de travail plus courtes, de l'accès aux études et à la formation et de conditions de travail acceptables et saines. De nos jours,

hommes et femmes peuvent obtenir un congé sans pénalité pour prendre soin de leurs jeunes enfants. Après bien d'autres changements dans les pratiques d'embauche, les conditions de travail et les possibilités de formation, le recensement de 2001 a révélé que les femmes représentaient 44 % de toutes les personnes qui gagnent un revenu au Canada, et 40 % de toutes les personnes qui travaillent à plein temps toute l'année.

Les fondements de la société canadienne ont changé en faveur des femmes au chapitre de la politique, des études et de l'emploi, et il en a été de même de leurs droits. Lorsque des victoires décisives étaient remportées, des changements et des réalisations survenaient dans d'autres domaines. Après l'obtention du droit de

Jeu-questionnaire du MHF (suite)

6. QUELLE AUTEURE-COMPOSITRICE-INTERPRÈTE A MIS EN VALEUR LES CONTRIBUTIONS DES FEMMES À LA MUSIQUE DES XX^E ET XXI^E SIÈCLES DANS LE CADRE DE SON FESTIVAL « LILITH FAIR » DE GRAND RENOM?

- A) CÉLINE DION
- B) ALANIS MORISSETTE
- C) SARAH MCLACHLAN

7. CETTE MONTRÉALAISE S'ÉTAIT FAIT DIRE D'Étudier la chimie parce que « les filles ne peuvent pas devenir des ingénieures ». Aujourd'hui, elle est titulaire d'une chaire des femmes en science et en génie.

- A) MARIE SAINT-PIERRE
- B) GUYLAINE SAUCIER
- C) MONIQUE FRIZE

8. QUI A ÉTÉ LA PREMIÈRE CANADIENNE À OBTENIR UN GRADE UNIVERSITAIRE AU CANADA?

- A) ELSIE MACGILL
- B) GRACE ANNIE LOCKHART
- C) CARRIE DERICK

9. ELLE A ÉTÉ LA PREMIÈRE FEMME À SE PRÉSENTER À LA DIRECTION D'UN PARTI POLITIQUE FÉDÉRAL AU CANADA.

- A) ROSEMARY BROWN
- B) KIM CAMPBELL
- C) ALEXA MCDONOUGH

10. ELLE A ÉTÉ LA PREMIÈRE FEMME AUTOCHTONE ÉLUE À LA CHAMBRE DES COMMUNES EN 1988. INDICE : ELLE REPRÉSENTE UNE CIRCONSCRIPTION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

- A) ETHEL BLONDIN-ANDREW
- B) EMILY PAULINE JOHNSON
- C) JEANNETTE VIVIAN CORBIERE LAVELL

W L C C O R B I E R E L A V E L L
 F P A R W A L K E B M B I N S I O
 O I W B F R E Z S W O M E N W O C
 S E I B E C K O S A U E V E A S K
 S A L S N L Z V E L S N L P W I H
 M C L A C H L A N K N W V E C B A
 S S D B F T C H G E D I R A J S R
 C A M E L L A J O R T D A H K E T
 O M U D R E B I W M N S R C Z M L
 H A G V C J D A V A I U P I N D O
 M C L A R K S O N R T D R O S O N
 I P J F I H E I F C R F I K L E B
 E H R E A U D D O H S E W R R P R
 K A M N P N F N R A U M V O E L O
 L I Z T O W O A T N A M S W D E W
 N L S L D E R I C D Z E A Y D H N
 L A B C J N D L N O T S S L I O S
 I P T I K H A I P A T E O L E N I
 R H E A U M E P I C K F O R D D O

vote pour les femmes, en 1918, cinq suffragettes déterminées (**les Célèbres cinq**) ont fait des pressions pour modifier **l'Acte de l'Amérique du Nord britannique** en 1929 et faire reconnaître les femmes en tant que « personnes » afin que celles-ci puissent être nommées au Sénat. Cette déclaration a contribué pour l'égalité à paver la voie que le droit de vote des femmes avait ouverte en 1918.

La Commission royale sur la situation de la femme a commencé en 1967 et prêté l'oreille aux préoccupations des groupes de femmes, des organismes communautaires et des citoyennes et citoyens du Canada. Il en a résulté un rapport final de 167 recommandations qui a porté les problèmes des femmes à l'attention du gouvernement en 1970. Même si son rapport exposait systématiquement les particularités de la situation des femmes de l'époque, la Commission a aussi considéré certaines des causes de l'inégalité des femmes et non uniquement les difficultés qu'elle engendrait. On a donné suite à la majorité des recommandations de la Commission royale, dont la création du ministère fédéral de la Condition féminine a été un des résultats.

Depuis le rapport de la Commission royale, les femmes ont continué à exiger des changements susceptibles de faire un jour de l'égalité une réalité. Tenir compte de la nature systémique de l'égalité des femmes reste encore un défi pour la société canadienne au XXI^e siècle.

Les Canadiennes ont lutté pour améliorer leur situation au pays et dans le monde entier. Elles ont proposé des modifications au Code criminel canadien, milité pour l'élimination des mines terrestres et contribué à faire reconnaître le viol en tant que crime de guerre.

Le 17 avril 1985, des dispositions sur l'égalité (l'article 15) ont été intégrées à la **Charte des droits et libertés de la personne**, adoptée trois ans auparavant. L'article 15 prévoit que tous sont égaux devant la loi et qu'ils ont les mêmes droits, sans distinctions fondées sur le sexe, la race, la religion, les déficiences et l'origine nationale ou ethnique. Cet événement, encore récent dans notre histoire, a contribué à élargir davantage les possibilités des Canadiennes et à garantir ces possibilités aux générations à venir. Il

est troublant de penser que l'égalité a failli ne pas faire partie de la version définitive de notre **Charte**! Grâce à leurs efforts inlassables, les groupes de femmes, les politiciennes et politiciens ainsi que les citoyens en général ont convaincu le gouvernement fédéral et les provinces de rédiger ces droits et de les intégrer à la loi.

L'histoire du Canada, comme celle des femmes qui ont joué un rôle dans les nombreux événements qui la constituent, est riche et vibrante. Les droits et les privilèges dont nous jouissons aujourd'hui n'ont pas été obtenus facilement : les femmes et les hommes qui nous ont précédés les ont acquis au prix d'âpres luttes. Les femmes ont le pouvoir de se prononcer sur l'administration du pays. Les filles et les femmes peuvent réaliser leurs rêves en devenant astronautes, athlètes, médecins, ingénieures, politiciennes, etc. C'est d'ailleurs ce qu'on fait beaucoup de filles et femmes canadiennes fascinantes, dont l'histoire n'attend que d'être racontée. Parlez-en avec votre professeur ou votre bibliothécaire ou encore naviguez sur l'Internet pour en savoir plus sur ces Canadiennes qui font l'histoire!

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

RÉPONSE DU LEU-QUESTIONNAIRE DU MRF :

Les références :



Bibliothèque nationale du Canada (2003) « Les premières femmes dans les législatures provinciales et territoriales » dans **Femmes à l'honneur**, <http://www.nlc-bnc.ca/women/h12-278-f.html>. Consulté le 20 mai 2003.

Brodsky, Gwen and Shelagh Day, September 1989. **Canadian Charter Equality Rights for Women: One Step Forward or Two Steps Back?** Canadian Advisory Council on the Status of Women.

Cataudella, Julia, (1999) « When women came to Queen's » dans **le Journal de l'Association médicale canadienne**, vol. 161, no 5, le 7 septembre 1999, pp. 575-576.

Cook, Sharon A., Lorna McLean and Kate O'Rourke, ed. (2001) **Framing Our Past: Canadian Women's History in the Twentieth Century**, McGill-Queen's University Press.

Coyle, Linda and Susan Hayne (1988) **Women and Equality: The Charter and You**, Charter of Rights Coalition.

Elections Canada (2003) **Le droit de vote est reconnu aux femmes**, http://www.civilization.ca/hist/elections/el_019_f.html. Consulté le 4 juillet 2003.

Frize, Monique et al (1996) **A Unique National Project to Increase the Participation of Women in Science and Engineering (CWSE/Canada)**, <http://www.carleton.ca/cwse-on/engfound.htm>. Accessed July 3, 2003.

Parks Canada (2003) **Les femmes canadiennes obtiennent le droit de vote**, http://www.parksCanada.gc.ca/canada/proj/fed/v-www/v-commemor/index_F.asp. Consulté le 21 mai 2003.

Prentice, Alison et al (1988) **Canadian Women: A History**, Harcourt Brace Jovanovich.

Statistique Canada (2003) « Diplômés universitaires selon le domaine d'études et le sexe (1994-1998) » dans **Canada en statistiques**, http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/educ21_f.htm. Consulté le 3 juillet 2003.

_____ (2003) **Recensement du Canada de 2001 - 8e diffusion**, http://www12.statcan.ca/francais/census01/release/index_f.cfm. Consulté le 4 juillet 2003.

Stephenson, Marylee, ed. (1977) **Women in Canada**, General Publishing Co. Ltd.